

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

---

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL125

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud, M. Mariani et M. Quentin

-----

### ARTICLE 20 C

I. - A l'alinéa 1, substituer aux mots :

« Le Haut Conseil »,

les mots :

« L'Assemblée ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 2, substituer au mot :

« Il »,

le mot :

« Elle ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier.